RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 01444
Numéro SIREN : 401 633 029
Nom ou dénomination : BLOIS DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2021 sous le numéro de dépôt 10039

Greffe du tribunal de commerce de Montpellier
C.J.M. - 9 Rue de Tarragone 34070 MONTPELLIER
www.greffe-tc-montpellier.fr - www.infogreffe.fr

CG/1999 B 01444
BLOIS DIFFUSION
30 RUE MARYSE BASTIÉ
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

Nos références : CG/1999 B 01444

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société à responsabilité limitée BLOIS DIFFUSION

30 RUE MARYSE BASTIÉ
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

SIREN : 401 633 029
N° de gestion : 1999 B 01444

Le greffier soussigné constate le 28/05/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/10039, des actes et pièces suivants :

- Procès-verbal d'assemblée générale - 27/06/2019
 - Reconstitution de l'actif net

Récépissé délivré le 28/05/2021
Le greffier



BLOIS DIFFUSION
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 42 000 euros
Siège social : 30 Rue Maryse Bastié
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
Montpellier B. 401 633 029

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 27 JUIN 2019

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique approuve la proposition de la gérance, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 86 767 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	86 767 euros

Affectation proposée :

Absorption des pertes antérieures (Compte "Report à nouveau")	41 997 euros
Autres réserves	44 770 euros

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

De plus, l'Associé Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social et qu'en conséquence il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Certifié conforme
La Gérance

